



# CHAMPIONNAT DE FRANCE

# CROSS SPORT ADAPTÉ

11 MARS 2017

## HIPPODROME DE CHOLET

[www.ententedesmauges.fr](http://www.ententedesmauges.fr)



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



ORGANISÉ PAR



# Sommaire

---

Mots d'accueil	4
Bienvenue à Cholet	8
Le Comité d'Organisation Local	10
Le Programme Prévisionnel	11
Informations Générales	12
Précisions Techniques	14
Fiche Association	18
Fiche Engagement	19
Fiche de demande de dérogation	22
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	23
Fiche Récapitulative	24
Plan d'accès	25
Liste des Hébergements	26

## Mots d'accueil

---



L'Entente des Mauges, 30<sup>ème</sup> club national d'athlétisme avec ses 1100 licenciés assure pleinement sa mission d'éducation au service de la jeunesse et s'ouvre aussi à tous les publics.

Avec notamment son engagement auprès des personnes déficientes intellectuelles par sa section de sport adapté.

Chaque année, une douzaine de ses licenciés participent au championnat de France de cross et il est apparu évident de poser une candidature pour organiser cette épreuve en 2017.

Celle-ci a été validée par la Fédération Française du Sport Adapté.

Avec le soutien actif de la Ville de Cholet, des Collectivités Régionale et Départementale, de partenaires privés, et riche de nombreux bénévoles qui accueilleront des personnes venues de toute la France, l'Entente des Mauges a le souci de réaliser une grande journée sportive pour le plus grand bonheur des sportifs qui n'ont pas suffisamment les reconnaissances souhaitées.

**Bernard BRÉHÉRET**

*Président du comité d'organisation Local*

## L'Entente des Mauges

L'Entente des Mauges est un club d'athlétisme fondé en 1975.

Affiliée à la **Fédération Française de Sport Adapté** et à la **Fédération Française d'Athlétisme**.

Le club s'étend sur le sud-ouest du Maine-et-Loire (dans le Choletais et les Mauges).

L'identité du club repose sur un certain nombre de valeurs et de pratiques fortes, ancrées dans la culture de l'organisation :

- ❖ **La formation** : l'athlétisme est un moyen d'éducation de la jeunesse par le sport.
- ❖ **L'ouverture** : le club de sport est une « mini-société » ouverte à tous et à tous les niveaux, où chacun doit pouvoir y trouver sa place.
- ❖ **La convivialité** : l'association rassemble des membres qui, dans le cadre des stages, des entraînements et des compétitions vivent ensemble des moments forts et partagent de réelles émotions.

Ces valeurs et pratiques constitutives du club sont unanimement partagées par les dirigeants du club.

### L'entente des mauges en chiffres :

- Classé en nationale 2
- 43<sup>ème</sup> club national sur 1890
- 7<sup>ème</sup> club des Pays de la Loire
- 2<sup>ème</sup> club de Maine et Loire
- 10<sup>ème</sup> club national sur 1380 en cross
- 25 entraînements par semaines dans 7 villes différentes

### 1100 licenciés répartis en :

- Athlétisme sur piste
- Cross
- Course sur route
- Trail
- Marche nordique
- Sport santé
- Ecole d'athlétisme
- Sport adapté



## La section Sport Adapté de l'Entente des Mauges

La section sport adapté de l'Entente des Mauges a été créée en septembre 2007.

Elle accueille 60 sportifs déficients intellectuels répartis sur 4 entraînements.

Tous les entraînements se déroulent en intégration, aux mêmes lieux et aux mêmes horaires que les entraînements des athlètes valides.

Nous proposons des activités motrices et de l'athlétisme.

Nous organisons différentes compétitions de sport adapté en privilégiant toujours la participation à des courses ou à des compétitions grand public afin de poursuivre la dynamique d'intégration.

Nous participons depuis 5 ans au championnat de France de cross FFSA.

### Objectifs

- Favoriser l'**intégration** des personnes déficientes intellectuelles (DI),
- Procurer des moments de **convivialité** et de **plaisir** aux licenciés,
- **Lutter** contre le **déconditionnement** physique et psychique des personnes DI,
- **Sensibiliser** les licenciés valides au handicap.

### C'est aussi :

- Une pratique intégrée
- Des activités pour tous
- Un encadrement professionnel





**L**a Ville de Cholet est très heureuse d'accueillir le Championnat de France de cross sport adapté. Cholet, Ville la plus sportive de France, développe une politique ambitieuse, dynamique en matière de sport et de loisirs. C'est dans la pratique du sport que se jouent notamment les grands enjeux de l'éducation, de l'insertion et du respect de l'autre.

Soutenir les pratiques sportives adaptées à tous les niveaux, c'est faciliter l'intégration et l'épanouissement des personnes en situation de handicap dans notre société. Les résultats obtenus par nos athlètes lors des derniers Jeux Paralympiques démontrent, si besoin était, qu'il est important de soutenir les actions en faveur du sport adapté.

Ce Championnat de France de Cross sport adapté participe à faire évoluer la connaissance et le regard sur le handicap. Vous, champions du sport adapté, contribuez à changer le regard de notre société sur le handicap. Nous sommes très heureux de soutenir cette belle aventure, conduite par le Club Entente des Mauges. Je souhaite à tous, sportifs, organisateurs et bénévoles, un excellent Championnat de France.

**Gilles BOURDOULEIX**

*Maire de Cholet*

*Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais*

*Député*

# Bienvenue à Cholet

**Cholet,**  
audacieuse, ambitieuse, attractive, créative

## → Cholet, Ville d'histoire

Capitale de la Vendée militaire au cœur des "bouversements" de 1793, mais aussi centre industriel textile et manufacturier d'entre les deux guerres.

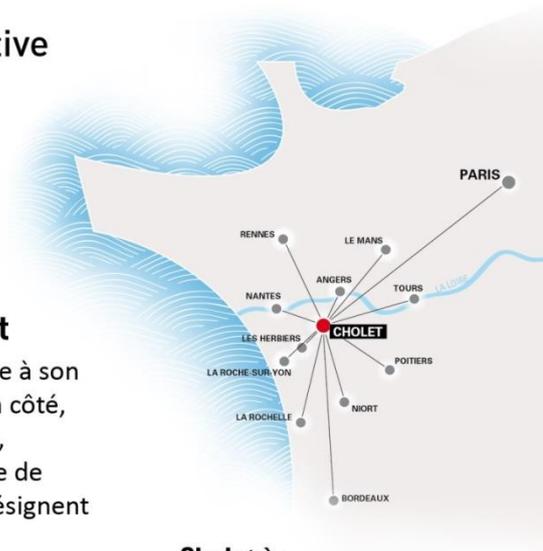


## → Le mouchoir de Cholet

Henri de La Rochejacquelein porte à son chapeau, sur sa poitrine, et à son côté, trois mouchoirs blancs de Cholet, afin de mieux se faire reconnaître de ses hommes, mouchoirs qui le désignent tout aussi sûrement aux balles républicaines.

## → Une terre d'entreprise

Ici, la réussite industrielle est avant tout une affaire d'état d'esprit. L'innovation, la ténacité et l'audace sont des valeurs qui donnent tout son souffle à cette "terre d'entrepreneurs".



### Cholet à :

- 40 minutes de Nantes et d'Angers
- 45 minutes de l'aéroport Nantes-Atlantique
- 2h15 de Paris par le TGV



## → L'événement incontournable de la vie choletaise : le Carnaval

Véritable institution pour de nombreux choletais, il est une référence en France. Les chiffres parlent d'eux même :

- 100** éditions,
  - 150** carnavaliers,
  - 1<sup>er</sup>** Carnaval de nuit de France,
  - 80 000** spectateurs,
  - 30** groupes musicaux et d'animations nationaux et internationaux,
  - 8** tonnes de ferrailles,
  - 6** km de câbles électriques,
  - des chars haut de **10** mètres,
  - 300 000** ampoules
- et des milliers de sourires...

Cholet élue

**3 fois Ville la plus sportive de France**

**Près d'1 Choletais sur 3**

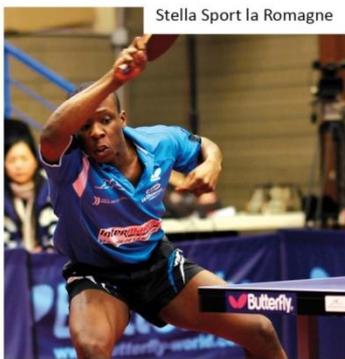
est licencié d'un club

**+ de 2 250** bénévoles réguliers recensés

**15 782** licenciés.



Base nautique



Stella Sport la Romagne



Cholet Basket



La piste BMX  
Franck Chevreton



L'équipe des DOGS  
à la patinoire GlisséO



Cholet première collectivité en France  
à investir dans l'escrime sans fil



**Ewen FERNANDEZ**  
8<sup>e</sup> aux Jeux olympiques d'hiver  
de 2014 dans l'épreuve  
"poursuite par équipes".  
À l'entraînement sur la  
patinoire de GlisséO.



Le skatepark

# Le Comité d'Organisation Local

**Président du COL**  
**Bernard BRÉHÉRET**

FONCTION	CONTACT
<b>Président Entente des Mauges</b>	FIEVRE Jacques
<b>Trésorier</b>	LORRE René
<b>Secrétaire général</b>	DEVY Jérémie
<b>Commission Coordination</b>	DEVY Jérémie
<b>Commission Sportive</b>	DEVY Jérémie
<b>Commission Médicale</b>	FLEURET Gérard
<b>Commission Hébergement / Restauration</b>	ROUSSEL François
<b>Commission Communication</b>	BOUHIER Christopher
<b>Commission Animation / Protocole</b>	FLEURANCE Guy
<b>Commission Développement Durable</b>	BIGOT Marie-christine

FONCTION	CONTACT
<b>Cadre Technique National Athlétisme FFSA</b>	SCHILLE Quentin
<b>Directeur Technique Fédéral du championnat</b>	SCHILLE Quentin
<b>Commission Sportive Nationale Athlétisme FFSA</b>	NOMME Esther



## Entente des Mauges

DEVY Jérémie

4 rue de l'hippodrome B.P.40029 Beaupréau  
49601 BEAUPRÉAU en MAUGES

Tél : 06.30.49.79.70 / Mail : [colcross2017@gmail.com](mailto:colcross2017@gmail.com)

Site internet : [www.ententedesmauges.fr](http://www.ententedesmauges.fr)

# Le Programme prévisionnel

---

## Vendredi 10 Mars 2017 :

15h00 – 18h00	<b>Hippodrome de Clénet</b> Accueil des délégations et vérification des inscriptions
19h00 – 22h00	<b>Salle des fêtes de Cholet</b> Accueil des délégations et vérification des inscriptions
19h00	Cérémonie d'ouverture
20h00	Repas
20h30	<b>Réunion Technique</b>

## Samedi 11 Mars 2017 :

9h00	Reconnaissance du parcours - Échauffement
10h00	<b>Début de la compétition</b>
11h00 – 15h00	Repas sur site, <b>pas de coupure dans la compétition.</b>
17h30	Fin de la compétition
19h00	<b>Repas de Gala à la salle des fêtes de Cholet</b> Soirée dansante avec animations

Les podiums et remises de médailles avec le protocole seront organisés tout au long de la journée entre 10h et 17h30.

**La distribution des pique-niques pour le dimanche se fera de 15h à 18h.**

*Des animations auront lieu sur le site de l'hippodrome toute la journée.*

*Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.*

## Informations générales

---



Le retour des inscriptions doit se faire au plus tard le **3 Février 2017.**

### Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Vendredi 10 Mars 2017 à partir de 15h00 et jusqu'à 22h00**

**De 15 heures à 18 heures à l'hippodrome de Clénet**  
**Route du Puy Saint Bonnet à Cholet**  
*avec collation, café et brioche pour tous.*

**De 19 heures à 22 heures**  
**Salle des fêtes de Cholet**  
**Avenue Anatole Manceau à Cholet**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

**Sans présentation des licences compétitives 2016-2017, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.**

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.**

**Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique sera interdit.**

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication de la pratique de l'Athlétisme en compétition.**

**Aucun accueil ni aucune vérification d'inscription ne seront possibles le samedi 11 mars, même pour les associations et clubs locaux.**

## Restauration

- ❖ **Vendredi 10 mars à 20h** à la **salle des fêtes de Cholet**,
- ❖ **Samedi midi 11 mars de 11 heures à 15 heures** sur le site de la compétition,
- ❖ **Samedi 11 mars à 19h** à la **salle des fêtes de Cholet**,
- ❖ Les pique-niques du dimanche seront remis le samedi entre 15h et 18h sur le site de la compétition.

Les petits déjeuners ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

## Hébergements

Des liens internet regroupant l'offre d'hébergement situé à proximité du site compétitif sont proposés en annexe de ce dossier.

Nous les avons informés sur l'événement donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France de Cross FFSA.

L'office du tourisme du Choletais pourra vous renseigner sur tous les types d'hébergement possibles et disponibles, voir en annexe. Le Park hôtel est partenaire du championnat et propose des tarifs préférentiels.

Merci de réserver vous-même votre hébergement.

## Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Elle sera composée d'un médecin, de kinésithérapeutes ainsi que d'une équipe de secouristes présents le jour de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

## Transport

Les organisateurs pourront prendre en charge les personnes venant en train (dans la limite des places disponibles). Merci de les contacter pour tout renseignement.

## Cérémonie d'ouverture

Le **vendredi soir à 19 heures** à la salle des fêtes avant le repas servi à 20h.

## Animations

Des animations sportives et de loisirs en accès libre auront lieu sur le site toute la journée du samedi.

## Précisions techniques

---

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement d'Athlétisme FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain présidé par le Directeur Technique Fédéral (Quentin SCHILLE) sera constitué. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au Directeur Sportif Fédéral Athlétisme FFSA qui réunira le jury. Cette réclamation doit obligatoirement être déposée par un entraîneur disposant d'une licence cadre – dirigeant – bénévole en cours de validité.

### Modalités d'inscription

Le Championnat de France de Cross Sport Adapté relève des règlements Athlétisme FFSA. **Peuvent participer au Championnat de France Cross FFSA**, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA **pour la saison sportive 2016/2017**.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Chaque association participante doit désigner un entraîneur officiel licencié FFSA seul habilité à accéder à la réunion technique ainsi qu'aux zones techniques de la manifestation.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription **individuelle** doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le Président du Comité Départemental du Sport Adapté.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**  
**Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les sportifs ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**  
**Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 22 du dossier) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.**

Le DSF Athlétisme FFSA – **Frédéric DRIEU** ([frederic.drieu@ffsa.asso.fr](mailto:frederic.drieu@ffsa.asso.fr)) - doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent être adressés à la Commission Athlétisme FFSA directement par mail au DSF Athlétisme.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 3 Février 2017**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les athlètes pendant le championnat.

## Engagements



**Pour ce championnat, une inscription en ligne vous est proposée.**  
**[Cliquez ici pour le télécharger.](#)**

Vous y trouverez la fiche association ainsi que les fiches d'engagements individuelles pour engager vos sportifs dans les différentes divisions.

Merci à vous de privilégier ce mode de fonctionnement pour faciliter le travail du COL et de la CSN.

## Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le juge arbitre FFSA- Annick BIEHLER - et le représentant de la CSN Athlétisme – Esther NOMME - est programmée le : **Vendredi 10 Mars 2017 à 20h30.**  
**Salle des fêtes, avenue Anatole Manceau à Cholet.**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à la Fédération ([frederic.drieu@ffsa.asso.fr](mailto:frederic.drieu@ffsa.asso.fr))

## Epreuves

Tout athlète non présent à l'heure sera déclaré forfait, après un rappel.

Le jour de l'arrivée des délégations, les athlètes et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation (restauration etc...) précisés dans la brochure fournie par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter le tableau des temps et distances cross pour la répartition des coureurs dans les différentes divisions.

En cas d'écart trop important entre la division annoncée et la performance réalisée, le déclassement de l'athlète sera prononcé.

La réintégration dans une autre division en cours de championnat n'est pas possible.

***Des courses promotionnelles pour les catégories poussins et benjamins seront ouvertes. Elles ne décerneront pas le titre de champion de France. Les participants à ces catégories doivent détenir une licence compétitive FFSA pour la saison 2016/2017.***

## Chronométrie

Pour la première fois, une chronométrie à puce sera mise en place. Chaque sportif aura une puce intégrée à son dossard.

## Catégories d'âges saison 2016-2017

Catégorie	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Sénior	Vétéran 1	Vétéran 2
Année de naissance	2006-2007	2004-2005	2002-2003	2000-2001	1998-1999	1995-1997	1981-1994	1980-1971	1970 et avant

	Homme			Femme		
	D1	D2	D3	D1	D2	D3
<b>poussin</b>	1000m	1000m	1000m	1000m	1000m	1000m
	-5'00	De 5'00 à 7'00	+ de 7'00	-6'00	De 6'00 à 7'30	+ de 7'30
<b>Benjamin</b>	2000m	2000m	1000m	2000m	2000m	1000m
	-10'00	De 10'00 à 14'00	+ de 7'00	-12'00	De 12'00 à 15'00	+ de 7'30
<b>Minime</b>	3000m	2000m	1000m	2000m	2000m	1000m
	-15'00	De 10'00 à 14'00	+ de 7'00	-12'00	De 12'00 à 15'00	+ de 7'30
<b>Cadet</b>	4000m	3000m	2000m	3000m	3000m	2000m
	-20'00	De 15'00 à 21'00	+ de 14'00	-18'00	De 18'00 à 22'30	+ de 15'00
<b>Junior</b>	6000m	4000m	2000m	4000m	3000m	2000m
	-30'00	De 20'00 à 28'00	+ de 14'00	-24'00	De 18'00 à 22'30	+ de 15'00
<b>Espoir/senior</b>	6000m	4000m	2000m	4000m	4000m	2000m
	-30'00	De 20'00 à 28'00	+ de 14'00	-24'00	De 24'00 à 30'00	+ de 15'00
<b>Vétéran 1 &amp; 2</b>	6000m	4000m	2000m	4000m	3000m	2000m
	-30'00	De 20'00 à 28'00	+ de 14'00	-24'00	De 18'00 à 22'30	+ de 15'00
<b>Cross court</b>	4000m	3000m			3000m	
<b>Junior à vétéran</b>	-20'00	de 15'00 à 21'0		<b>Espoir senior</b>	De 18'00 à 22'30	

## Echauffement

Les compétitions débuteront le samedi à 10 heures, elles se dérouleront toute la journée sur le site de l'hippodrome. L'échauffement pourra se faire sur les lieux de la compétition.

## Mesure de la vitesse kilométrique des sportifs en vue de leur inscription au Championnat de France

Cette mesure ne peut en aucun cas être effectuée uniquement lors des épreuves de Cross qualificatives, en effet la disparité des dénivelés ne permet pas d'apprécier la valeur kilométrique réelle de l'athlète en vue de son inscription au Championnat de France.

Le tableau ci-dessus est à prendre en compte pour apprécier la vitesse kilométrique de vos sportifs, toutefois vous devrez compléter cette mesure par les protocoles suivants :

**Soit un test Cooper 12 mn sur une piste d'athlétisme homologuée, ce test doit être réalisé à 3 périodes distinctes en amont du Championnat de France**

**Soit un test 3X500m, sur une piste d'athlétisme homologuée, avec Temps de Récupération de 10 mn entre chaque 500m, ce test doit être réalisé à 3 périodes distinctes en amont du Championnat de France**

- ❖ En D1 : moins de 5' au 1000m pour les messieurs, et moins de 6'00 au 1000m pour les dames.
- ❖ En D2 : entre 5' et 7' au 1000m pour les messieurs et entre 6'00 et 7'30 pour les dames.
- ❖ En D3 : plus de 7' au 1000m pour les messieurs et plus de 7'30 pour les dames.

## Réclamations

Le jugement des épreuves s'effectue sous la responsabilité d'un Juge Arbitre de la fédération habilitée par le DSF.

Le responsable d'équipe, ou son représentant, peut porter réclamation par écrit auprès du Président du Jury.

**Pour porter réclamation, un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.**

**Sans licence, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique interdit.**

**Toute réclamation devra être accompagnée d'une caution de 50 € qui sera restituée si la réclamation aboutit en faveur du sportif, dans le cas inverse cette réclamation sera gardée par le COL.**



# FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le **3 Février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Entente des Mauges - DEVY Jérémie

4 rue de l'hippodrome B.P.40029 Beaupréau - 49601 BEAUPRÉAU en MAUGES

Tél : 06.30.49.79.70 / Mail : [colcross2017@gmail.com](mailto:colcross2017@gmail.com)



Pour ce championnat, une inscription en ligne vous est proposée.

[Cliquez ici pour télécharger le fichier.](#)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	30 €		
<b>Formule 2 – Sportif</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	70 €		
<b>Formule 3 – Sportif</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au samedi soir (hors panier pique-nique et petit déjeuner)	65 €		
<b>Formule 4 – Sportif</b> Inscription au championnat avec repas de gala uniquement (samedi soir)	50 €		
<b>Formule 1 -- Encadrant</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	10 €		
<b>Formule 2 – Encadrant</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	50 €		
<b>Formule 3 – Encadrant</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir samedi soir (hors panier pique-nique et petit déjeuner)	45 €		
<b>Formule 4 -- Encadrant</b> Inscription au championnat avec repas de gala uniquement (samedi soir)	30 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			<b>TOTAL</b>

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du COL Championnat de France

Par virement sur le RIB ci-dessous (merci de noter sur le message le n° d'affiliation)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	39411	00020003607	90	CM BEAUPREAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8394 1100 0200 0360 790	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE  
ACCOUNT OWNER

ENTENTE DES MAUGES - COL  
CHAMP FRANCE - FFSA  
CHEZ MR LORRE RENE  
3 PLACE DES BRUYERES  
49280 ST LEGER SOUS CHOLET

Date

Signature



# FICHE ENGAGEMENT INDIVIDUELLE D1

A renvoyer au COL avant le **3 Février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Entente des Mauges - DEVY Jérémie

4 rue de l'hippodrome B.P.40029 Beaupréau - 49601 BEAUPRÉAU en MAUGES

Tél : 06.30.49.79.70 / Mail : [colcross2017@gmail.com](mailto:colcross2017@gmail.com)



Pour ce championnat, une inscription en ligne vous est proposée.  
[Cliquez ici pour télécharger le fichier.](#)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuve <i>Joindre résultats</i>	Date et lieu qualification	Taille Tee-shirt
Sportif 1						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 2						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 3						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 4						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 6						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 7						<i>Préciser si cross court :</i>		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition Athlétisme.

<p><u>Signature du Président :</u></p>   <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p>   <p>Visa de la Région</p>
--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



# FICHE ENGAGEMENT INDIVIDUELLE D2

A renvoyer au COL avant le **3 Février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Entente des Mauges - DEVY Jérémie

4 rue de l'hippodrome B.P.40029 Beaupréau - 49601 BEAUPRÉAU en MAUGES

Tél : 06.30.49.79.70 / Mail : [colcross2017@gmail.com](mailto:colcross2017@gmail.com)



Pour ce championnat, une inscription en ligne vous est proposée.  
[Cliquez ici pour télécharger le fichier.](#)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuve <i>Joindre résultats</i>	Date et lieu qualification	Taille Tee-shirt
Sportif 1						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 2						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 3						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 4						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 6						<i>Préciser si cross court :</i>		
Sportif 7						<i>Préciser si cross court :</i>		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition Athlétisme.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



## Demande de dérogation individuelle

---

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.*

Je soussigné(e) ..... **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

Je soussigné(e) ..... **représentant légal de** ....., **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative  
(merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom du DSF

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Commentaires**

**Avis définitif du DSF**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

## Autorisation médicale

---

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

Signature

## Fiche récapitulative

---

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.  
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**Entente des Mauges - DEVY Jérémie**  
**4 rue de l'hippodrome B.P.40029 Beaupréau**  
**49601 BEAUPRÉAU en MAUGES**  
**Tél : 06.30.49.79.70 / Mail : [colcross2017@gmail.com](mailto:colcross2017@gmail.com)**

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier!

**Pour le 3 Février 2017 :**

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

**A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):**

- Photocopies de la carte de sécurité sociale (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

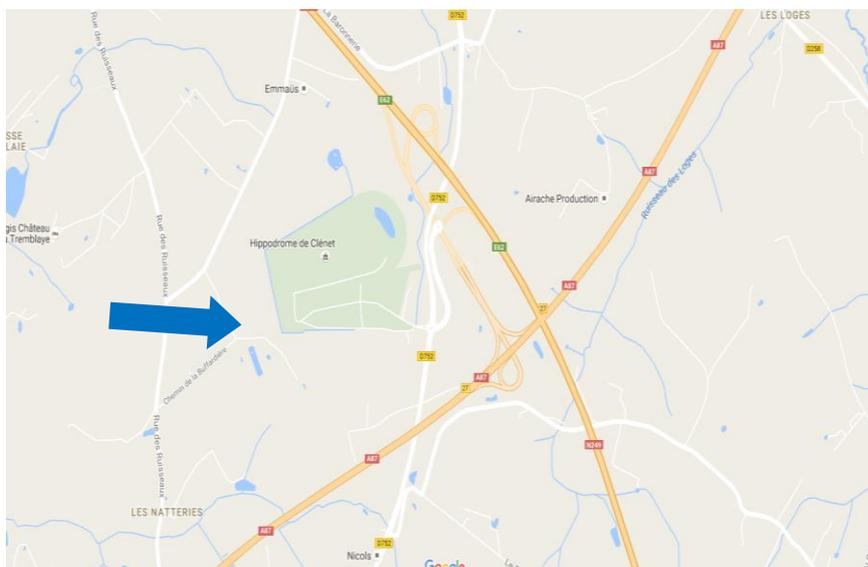
PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

## Plan d'accès

### Toutes les épreuves se déroulent à l'hippodrome de Clénet

Avenue de l'hippodrome  
Route du Puy Saint Bonnet  
49 300 CHOLET  
Position GPS : 47.017212, -0.884082



#### Par la route

A87 : sortie 27, Cholet sud  
N 249 : sortie 11

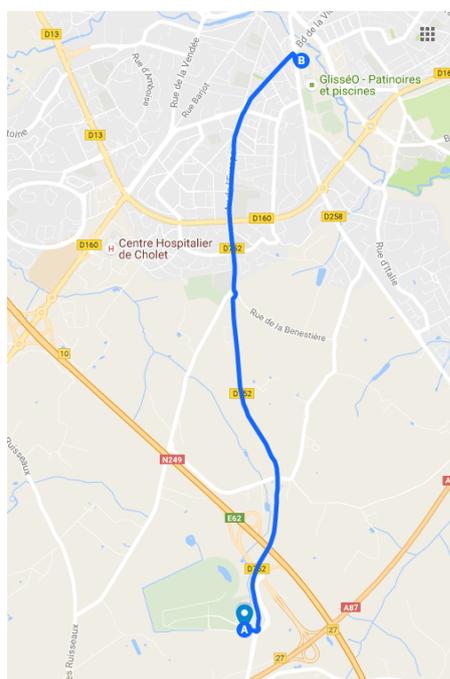
#### En train

Gare de Cholet, puis  
contacter le COL pour le  
transport jusqu'aux sites

### Les repas du vendredi et samedi soir se déroulent à la salle des fêtes de Cholet

Esplanade de la Grange,  
Avenue Anatole Manceau,  
49300 Cholet

5 km entre les 2 sites en 10 minutes en voiture



# Hébergement

---

<http://www.ot-cholet.fr/>

[Hôtels](#)

[Chambres d'hôtes](#)

[Gîtes et Meublés](#)

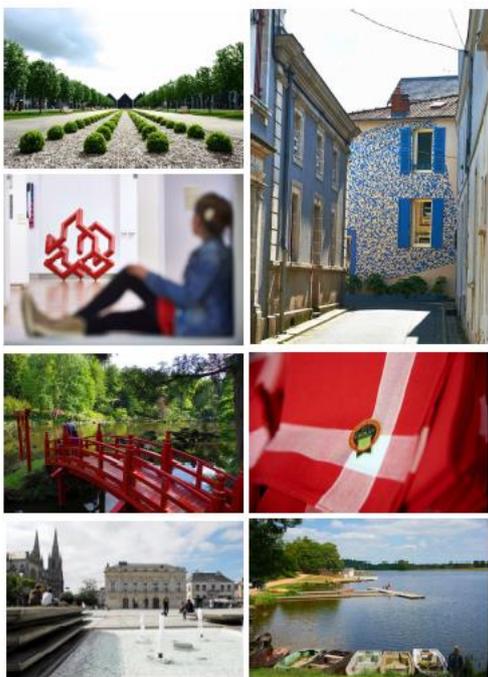
[Campings](#)

[Aires de Camping-cars](#)

[Hébergements Collectifs](#)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DE CROSS SPORT ADAPTE**  
Hippodrome Clénet – **CHOLET**

Samedi 11 Mars 2017



**Vous êtes**

Un sportif ou un accompagnant

**Nous sommes**

Votre interlocuteur privilégié pour  
gérer la réservation de votre  
hébergement

**Comment faire ?**

Contactez notre service dédié :  
« *Week-ends et Courts Séjours* »

Une démarche simple et rapide :

- TELEPHONE : 02 41 49 80 03
- SITE WEB : [www.ot-cholet.fr](http://www.ot-cholet.fr)



**Brigitte & Christelle**  
[individuels@ot-cholet.fr](mailto:individuels@ot-cholet.fr)



[www.ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr)

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

## Partenaires institutionnels



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**

**Cholet**  
l'entrepreneante



## Partenaire principal



malakoff médéric

## Fournisseurs officiels

**POWERADE**  
BOISSON POUR LE SPORT

## Partenaires locaux

**Crédit Mutuel**  
LA banque à qui parler



**INTERSPORT**  
LE SPORT COMMENCE ICI



SCOP **Titi Floris**  
le transport coopératif



**l'abeille**  
Créateur et producteur de boissons



**bouyer leroux**  
terre cuite

